



**COMMUNE
D'ONNION
HAUTE-SAVOIE**

MAIRIE D'ONNION

DECISION DU MAIRE 25_2025

Objet : MANDAT BTP CONSULTANT – MISSION DE COORDINATION SPS

Le Maire de la commune d'ONNION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D56-2024 du 09 avril 2024 portant délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22-4 : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de leurs marchés subséquents, leur reconduction et leur résiliation, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et sous-traitants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu la proposition BTP Consultant pour la réalisation de la mission de coordination SPS pour la superette au sein du local situé dans le bâtiment du « Mont Blanc ».

CONSIDERANT le besoin de la commune d'être accompagnée pour la réalisation de la mission de coordination afin d'ouvrir la nouvelle superette dans le bâtiment « Le Mont Blanc »

DÉCIDE

Article 1 : de mandater le cabinet BTP Consultants, à Annecy, afin d'effectuer la mission de coordination SPS nécessaires au tarif de 1440.00 euros HT soit 1728.00 euros TTC.

Article 2 : Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la commune d'Onnion au compte 21318 chapitre 21.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Article 4 : Il sera porté à connaissance de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal

A ONNION
Le 17 juillet 2025

Le Maire,
André GERVAIS

